

Pour terminer, la peine de mort n'a pas sa place dans la société humaine et compréhensive que nous voulons tous bâtir. Avec toute la conviction dont je suis capable, j'exhorte donc la Chambre à abolir la peine de mort.

Déjà, en 1930, le comité britannique sur la peine de mort avait fort bien résumé la question, et je cite:

... et ce sont les qualités plus humaines de notre peuple qui nous permettront d'avoir un code pénal plus humanitaire; d'autre part en humanisant nos châtements, nous humaniserons davantage les gens. D'un côté comme de l'autre l'humanité engendrera l'humanité, comme la noblesse engendre la noblesse.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, c'est le troisième débat sur la peine capitale auquel je participe. J'ai écouté attentivement les discours prononcés lors des législatures précédentes. J'ai lu toute la documentation possible à ce sujet, et je suis toujours aussi convaincu. Malgré tous les arguments que peuvent avancer ceux qui sont en faveur de la peine capitale, je ne puis partager leur avis. Telle est mon opinion, ma conviction, bien que je sache qu'elle ne coïncide peut-être pas nécessairement avec celle d'un grand nombre, voire de la majorité, de mes électeurs. Tout comme je respecte leur opinion, je pense qu'ils doivent respecter la mienne.

La fraternité de la police de Terre-Neuve, ainsi que les autres organismes semblables de tout le pays, a mené une campagne de presse dans laquelle elle demandait aux partisans de la peine capitale d'inscrire leur nom pour demander la tenue d'un plébiscite national. Cent six personnes ont répondu dans la ville où je demeure. Tout ce que je veux dire, c'est que je me dois de faire connaître l'opinion de ces personnes ici ce soir. C'est ce que je m'efforce de faire.

Je sais qu'elles défendent le maintien de la peine capitale avec le même acharnement que moi, je m'y oppose. Malgré le nombre peu élevé de personnes qui ont répondu à cette campagne de presse, je sais que bien des Canadiens partagent leurs opinions; il est intéressant de noter, toutefois, que Harold Adamson de Toronto, parlant au nom de l'Association canadienne des chefs de la police, dont il est le président national, a déclaré à la presse le 26 mars:

Nous approuvons le remplacement de la peine capitale par une peine d'emprisonnement de 25 ans, à condition que le détenu ne soit pas relâché avant la fin de cette période.

Cette question ne doit pas, à mon avis, faire l'objet d'un plébiscite ou d'un référendum national. A mon sens, les électeurs, les Canadiens, ont donné un mandat aux députés, qui doivent user de leur bon sens pour trancher toutes les questions touchant l'intérêt national. Le vote sur le bill à l'étude est un vote libre. C'est un vote dans lequel chaque député agit selon sa conscience, indépendamment de toutes considérations politiques. Il importe donc au plus haut point que tous les députés se renseignent le plus possible et fondent leurs convictions sur les informations dont ils disposent et qu'ils votent selon ces convictions.

Je voudrais signaler l'opinion exprimée par le Conseil canadien des Églises parce qu'elle coïncide très exactement avec la mienne. Il n'est que juste de la signaler parce que le Conseil a, dans notre pays, l'obligation de montrer la voie en matière de morale. Ce Conseil représente huit des confessions religieuses les plus importantes du pays. Je cite brièvement un passage tiré de son mémoire:

Le fait pour la société d'enlever la vie à un meurtrier ne répare nullement le mal fait à la victime, à sa famille, ou à la société elle-même. Au contraire, cela engendre souvent des souffrances plus grandes pour les membres innocents de la famille du meurtrier.

Maintenir la peine capitale peut vouloir signifier que la société compte pour rien la vie humaine lorsque nos espérances sont contra-

Peine capitale

riées. En sanctionnant l'exécution, on incite à plus de violence. On ne combat pas la violence en ayant recours à une autre violence.

Le Conseil s'attache ensuite à répondre à ceux qui invoquent des passages choisis de l'Ancien Testament pour étayer leur position en faveur du maintien de la peine de mort.

Le Conseil soumet ensuite certaines recommandations dans son mémoire, et je vais en donner lecture parce que je les appuie, parce qu'elles traduisent exactement mon opinion, et parce qu'il vaut la peine à mon avis de les faire consigner au compte rendu:

- a) fournir aux jeunes et aux adultes un emploi intéressant et satisfaisant et des loisirs sains. On apprend que le nombre des meurtres a tendance à augmenter avec le chômage;
- b) instituer le genre d'institutions pénales qui font actuellement l'objet d'expériences et qui renverront à la société des gens non pas plus habiles au crime, mais mieux préparés à recommencer leur vie;
- c) réduire la consommation d'alcool et d'autres drogues; les statistiques révèlent qu'une forte proportion de crimes violents sont commis sous leur influence;
- d) accroître nos moyens de dépister les maladies mentales et de les soigner; bon nombre de meurtriers sont mentalement malades et peuvent avoir besoin de traitements intensifs et d'internement prolongé.
- e) réduire au minimum les scènes de violence à la télévision et dans les cinémas.

En ce qui concerne la dernière recommandation, j'ai trouvé très encourageant le discours qu'a prononcé le ministre des Communications (M^{me} Sauvé) devant l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Elle a démontré qu'elle avait pleinement conscience de la gravité de la situation en Amérique du Nord en ce qui concerne le rôle prépondérant de la violence dans le domaine du spectacle, et j'espère qu'elle saura concrétiser ses opinions en envoyant une directive au CRTC ou en proposant une mesure législative à la Chambre. La preuve est indubitable, les autorités s'accordent pour le dire, non seulement au Canada mais aussi aux États-Unis. Par exemple, le ministre de la Santé des États-Unis, après une étude très poussée qui a duré deux années a conclu qu'il y avait réellement une corrélation et une relation de cause à effet entre les crimes violents et la violence à la télévision. Il est arrivé à la conclusion que les spectacles de violence à la télévision, qui semblent tant obséder les media sur notre continent, aggrave le comportement agressif des jeunes gens ainsi que des adultes.

Ce qu'il y a de plus important encore c'est que la violence télévisée conditionne les téléspectateurs à accepter la violence, et c'est sans doute le danger le plus grave. La violence les laisse imperturbables. Je félicite le ministre de son discours et j'espère qu'elle y donnera suite en adoptant les mesures qui s'imposent.

● (2130)

J'ai été ému par le discours du solliciteur général (M. Allmand) qui était empreint d'une profonde conviction. J'ai été également touché par celui du député du Yukon (M. Nielsen) qui, lui aussi, a parlé avec conviction. Ils ont exposé leurs arguments de façon très claire, très convaincante et très concise. Je prétends, monsieur l'Orateur—et je suis même convaincu—que tant qu'on ne s'attaquera pas aux causes véritables du crime et de la violence dans notre pays—et j'ai parlé de l'un de ses aspects: la violence à la télévision—il importe vraiment très peu que nous adoptions ce bill. Parce qu'il a été établi à ma satisfaction et à celle du solliciteur général que la peine capitale n'était pas un moyen de dissuasion.